

ASSOCIATION ADEPAL PPR

38660 PLATEAU –DES-PETITES-ROCHES

Mail :**adepalsp@laposte.net**

Site Internet **:** [**https://www.adepal-ppr.fr/**](http://www.adepal-ppr.fr/)

 à Madame la Maire, Mmes et Mrs les élus de-Plateau-des-Petites Roches

Lors de son assemblée générale du 15 mars 2023, l’association ADEPAL PPR réunissait des habitants des 3 villages historiques. De nombreuses interrogations ont été énoncées.

Nous vous transmettons les demandes formulées par les membres de notre association.

Nous publierons sur notre site https://www.adepal-ppr.fr/ les réponses apportées.

**En ce qui concerne la communication**, de manière unanime, sont dénoncés le manque d’informations communales et le défaut de communication.

Malgré l’existence de 5 media (Journal municipal, lettre d’informations, site intra-muros, site municipal, tableaux d’affichage) la diffusion des informations communales n'est ni complète, ni transparente, ni à jour.

Par exemple, dans le Journal municipal. C’est lors de la lecture d’un article relatif aux **bibliothèques du Plateau** (JM n°16) que l’on apprend ‘’l’arrivée d’une agent communal coordinatrice…’’. La venue de ce nouvel agent n’est signalée, ni dans l’article ‘’une équipe d’agents communaux renouvelée…’’, ni dans la rubrique ‘’du sang neuf au service de la commune’’. De même c’est à la lecture du compte rendu du CM du 23 février que l’on découvre, l’existence du projet ‘’Age et vie’’ et l’intention de la commune de vendre des logements communaux.

Les quelques 500 habitants qui n’ont pas d’accès à internet disposent soit des tableaux d’affichage (pas très commodes à consulter) soit du journal municipal qui ne parait que tous les 3 mois et qui ne diffuse qu'avec parcimonie les actions que projette ou entreprend le conseil municipal.

Lors du « café citoyen » du 4 mars dernier, consacré à la communication municipale, les élus s’étaient engagés à réaliser une enquête auprès des habitants. Quand les résultats de ce sondage seront-ils connus ?

**Concernant les subventions accordées par le conseil municipal aux associations,** comme nous n’avons pas su trouver **les règles d’attribution** des différentes aides (financières et matérielles), pouvez-vous nous indiquer :

- **les conditions d’attribution** **– la nature des aides matérielles octroyées** – **le montant des subventions attribuées – la liste des associations qui en bénéficient, ainsi que le montant perçu par chacune.**

Quelles sont également les **conditions de mise à disposition** des diverses salles communales aux Associations ?

Y a-t-il des conditions différentes selon que l’occupation est occasionnelle ou régulière ?

Y a –t-il des différences de traitements entre les associations véritablement sans but lucratif et les associations qui offrent des prestations payantes ?

**Pour retracer la mémoire des Etablissements de santé**, un groupe de travail devait être créé suite au café citoyen d’octobre 2022 (info dans JM n°16 page 3).

Quand sera-t-il mis en place ?

**Le contenu du compte rendu du conseil municipal du 23 février 2023 a fait réagir.**

D’une part on découvre l’existence du **projet ‘’Age et vie’’**. (Maison des personnes âgées). Les membres du groupe de travail de l’ADEPAL-PPR qui ont réalisé une enquête auprès des personnes âgées souhaiteraient obtenir plus informations à ce sujet. Est-ce possible ?

D’autre part on apprend que le conseil municipal envisage de **vendre des logements communaux.** Cela nous interroge. Était-ce dans le programme électoral ? Le conseil dans une démarche participative va-t-il consulter la population ? A notre connaissance les ‘’gites de Saint Pancrasse’’ ne sont pas construits sur un terrain communal mais sur un terrain appartenant au CCAS, terrain qui provient d’un legs conditionnel. Le savez-vous ?

Le conseil municipal a procédé au vote du budget le 03 mars 2023. On peut lire dans le PV que le montant **des impôts et taxes** a été fixé à 1 657 000€.  Ou trouve –t-on**les votes sur les divers taux d’imposition ?**

**La création prochaine de 1600 emplois à Crolles-Bernin**va impacter la vie à PPR. Le conseil municipal a-t-il ou va-t-il engager une réflexion à ce sujet ?

D’autres sujets de préoccupation ont été abordés, notamment la sécurité des déplacements et le défaut d’entretien du patrimoine communal (les bâtiments et leurs abords, les cimetières, les bas-côtés des routes communales…).

L’ADEPAL-PPR va mettre en place des groupes de travail, nous reviendrons vers vous avec des constats et des propositions.

Salutations cordiales et citoyennes.

Le 25 mars 2023.

**Le bureau de L’ADEPAL PPR**